RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame la Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 1

A Morlaix, le 10 décembre 2025

Madame la Ministre,

Nous appelons votre attention sur les tarifs postaux de distribution de la presse dans les territoires. Ces tarifs sont encadrés par un protocole d'évolution tarifaire pour la période 2022-2026 signé par l'État, La Poste et les organisations de presse, qui prévoyait en transparence entre chacune des parties une augmentation des tarifs postaux de 2 % maximum.

Aussi, alors que les accords étaient définis jusqu'au 1er janvier 2027, le Groupe La Poste annonce une augmentation de 7 % des tarifs de distribution postale de la presse au 1er janvier 2026.
Cette augmentation brutale et non programmée par l'accord collégial, menace directement les équilibres financiers des titres de presse.

La presse spécialisée agricole et rurale, rassemblée au sein du Syndicat National de la Presse Agricole et Rurale (SNPAR), sera particulièrement impactée. En Bretagne, ces médias de proximité sont fortement ancrés dans les territoires, là où peu de médias nationaux sont représentés.

Citons en particulier Paysan Breton, journal adressé chaque semaine aux agriculteurs et acteurs de l'agriculture bretonne, tiré à 35 000 exemplaires. Premier hebdomadaire agricole régional en France en nombre d'abonné, c'est un vecteur essentiel d'information locale, de pluralisme et de diversité des points de vue.

En donnant la parole à ceux qui nous nourrissent et façonnent nos campagnes, avec un angle technique et économique, ces publications sont indispensables à la représentativité des territoires et à la vitalité démocratique dans une société où la désinformation inonde les réseaux sociaux.

Le coût annuel des frais postaux s'élève actuellement à 920 000€ pour Paysan Breton. Si la hausse annoncée était confirmée, elle mettrait en danger le journal.

Sandrine Le Feur, Députée du Finistère.
Tél : 02 98 88 02 35 // @ : sandrine.lefeur@assemblee-nationale.fr //

D’autant que cette presse spécialisée est déjà fragilisée par le manque de fiabilité logistique dont a fait montre La Poste ces derniers mois. La presse hebdomadaire agricole rencontre en effet une forte dégradation de la distribution, avec des délais de distribution non tenus, parfois de plusieurs jours. C’est disposer d’une information fraîche jusqu’au dernier kilomètre qui a fait le succès de cette presse. Ces retards entraînent donc des résiliations d'abonnements, des coûts croissants de gestion des réclamations et des pertes financières liées aux campagnes publicitaires devenues moins attractives, impactant les équilibres des titres.

La presse territoriale spécialisée est donc prise en étau par une double contrainte : des coûts en hausse pour un service dégradé.

Il nous importe de vous alerter quant à ce contexte qui fait craindre pour la pérennité d’outils essentiels d’information et de représentativité des territoires, appréciés bien au-delà du strict monde agricole.

Il nous apparaît qu’il en va de la signature de l’Etat à garantir le respect des engagements encadrant l'évolution des tarifs postaux applicables à la presse jusqu'en 2027.

Certains de votre attention à ces enjeux, nous restons à votre disposition pour évoquer ce sujet plus en détail avec vous.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l’expression de notre très haute considération.

Sandrine Le Feur, *Députée du Finistère*
Thierry Benoit, *Député d’Ille-et-Vilaine*
Jean-Michel Jacques, *Député du Morbihan*
Christine Le Nabour, *Députée d’Ille-et-Vilaine*
Didier Le Gac, *Député du Finistère*
Nicole Le Peih, *Députée du Morbihan*
Annaïg Le Meur, *Députée du Finistère*
Paul Molac, *Député du Morbihan*

Sandrine Le Feur, Députée du Finistère.
Tél : 02 98 88 02 35 // @ : sandrine.lefeur@assemblee-nationale.fr //